

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX

# ENQUETE PUBLIQUE

Du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025

CONCERNANT LE PROJET DE DECLASSEMENT EN  
VUE D'ALIENATION DE PLUSIEURS CHEMINS RURAUX  
SUR LA COMMUNE DE FAVERGES SEYTHENEX

*DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE*



***RAPPORT D'ENQUETE DU COMMISSAIRE  
ENQUETEUR - PREMIERE PARTIE***

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

## **SOMMAIRE**

### **PREMIERE PARTIE : RAPPORT**

|                                                                                    |            |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1 Généralités</b>                                                               | <b>p 3</b> |
| 1.1 Préambule                                                                      |            |
| 1.2 Objet de l'enquête                                                             |            |
| 1.3 Cadre législatif et règlementaire                                              |            |
| 1.4 Rappel des projets                                                             |            |
| <b>2 Préparation de l'enquête</b>                                                  | <b>p 5</b> |
| 2.1 Réunion avec le responsable du projet                                          |            |
| 2.2 Publicité, information du public                                               |            |
| 2.3 Etude du dossier                                                               |            |
| 2.4 Visa et cotation du dossier d'enquête                                          |            |
| 2.5 Vérification des affichages                                                    |            |
| 2.6 Visite des lieux                                                               |            |
| <b>3 Déroulement de l'enquête</b>                                                  | <b>p 6</b> |
| 3.1 Procédure                                                                      |            |
| 3.2 Formalités de clôture (registre, certificat d'affichage)                       |            |
| 3.3 Remarques du public, observations écrites dans les registres, courriers reçus. |            |
| 3.4 Synthèse des observations                                                      |            |
| 3.5 Analyse des propositions                                                       |            |
| <b>4 Bilan de l'enquête</b>                                                        | <b>p 7</b> |
| 4.1 Climat général en cours d'enquête                                              |            |
| 4.2 Conditions règlementaires                                                      |            |
| 4.3 Conditions pratiques                                                           |            |
| <b>5. ANNEXES</b>                                                                  | <b>p 9</b> |

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

# RAPPORT

## **1 GENERALITES**

### **1.1 PREAMBULE**

**Je soussigné Jean Claude HANON, commissaire enquêteur, désigné  
par décision de Monsieur le Maire de FAVERGES SEYTHENEX en date  
du 25 Mars 2025,**

**VU, les arrêtés du 25 Mars 2025 de Monsieur le Maire de  
FAVERGES-SEYTHENEX décidant l'ouverture d'une enquête publique  
sur le projet de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation  
d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex, la  
désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du  
chemin rural à Mercier, d'une portion du chemin rural des Fourches en  
vue de l'aliénation, se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi  
07 Mai 2025 inclus,**

**VU, les avis au public par voie de presse informatique et  
l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire de la  
commune de FAVERGES-SEYTHENEX, faisant connaître l'ouverture de  
l'enquête publique,**

**VU, toutes les pièces du dossier regroupant les informations  
soumises au public sur le sujet précité,**

**VU, l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et  
paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les  
observations du public, déposés en mairie de FAVERGES-  
SEYTHENEX,**

***Après ses 2 permanences, rédige le présent rapport d'enquête  
publique.***

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

## **1.2 OBJET DE L'ENQUETE**

La présente enquête publique a pour objet, le projet de désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation, la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier, la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation, se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 inclus, sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX

## **1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE**

Cette opération est régie par :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

Le Code Rural et de la Pêche, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

La délibération du Conseil Municipal du 12 Mars 2025, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une portion de chemin rural du Passage du Four, d'une portion du chemin rural des Fourches, d'une portion de chemin rural à Mercier, sur la commune.

Le 25 Mars 2025, Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, prenait les ARRETES : A.2025G.133- A.2025.G.134 - A.2025G.135 prescrivant cette ENQUETE PUBLIQUE en définissant la modalité (**voir en ANNEXE**)

Par ces mêmes ARRETES, en son article 4, monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX m'a désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie de sa commune.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

## **1.4 RAPPEL DES PROJETS**

Il s'agit de procéder à :

La désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage  
du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,  
La désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du  
chemin rural à Mercier,  
La désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion  
du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation.

## **2 PREPARATION DE L'ENQUETE**

### **2.1 Réunion avec le responsable du projet :**

Des contacts téléphoniques avec le responsable du projet m'ont permis  
d'obtenir les informations nécessaires et d'organiser le déroulement de  
l'enquête

Une réunion en Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX a eu lieu le Jeudi  
17 Avril 2025, en présence de Madame BIONAZ Martine  
A cette occasion, Madame BIONAZ m'a présenté les projets de  
déclassement, des dossiers précités en objet.

### **2.2 Publicité, Information du public :**

L'avis d'enquête a été apposé sur le panneau extérieur de la mairie de  
FAVERGES-SEYTHENEX et sur les différents sites concernés.

Publication Dauphiné Libéré du 31 Mars 2025  
Publication Essor Savoyard 03 Avril 2025.

### **2.3 Etude du dossier:**

Les pièces constituant les dossiers soumis à l'enquête sont les  
suivantes :

- Un registre coté et paraphé, destiné à recevoir les observations du public
- La délibération du Conseil Municipal

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

- Une notice explicative présentant le projet,
- Plan de situation
- Plan de division
- Un état parcellaire,
- L'arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur

**2.4 Visa et cotation du dossier d'enquête:**

J'ai effectué le 18 Avril 2025 à la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX le paraphe de chacune des pièces des dossiers mis à l'enquête et des registres d'enquête.

**2.5 Vérification des affichages:**

J'ai effectué le 18 Avril 2025 le contrôle des lieux d'affichage légal de la commune pour m'assurer de la présence de l'avis d'enquête publique et j'ai pu vérifier la disponibilité sur le site Internet de la mairie que l'information relative à l'enquête était disponible.

**2.6 Visite des lieux:**

Accompagné de Madame BIONAZ, j'ai effectué le 17 Avril 2025 une visite des sites concernés par cette enquête.

## **3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

**3.1 Procédure:**

Mise à disposition, du 18 Avril 2025 au 07 Mai 2025 en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX, aux jours et dates d'ouverture, des dossiers d'enquête, et des registres d'enquête, ouverts cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Permanences assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX les jours suivants :

- \* Vendredi 18 Avril 2025 de 9h00 à 12h00
- \* Mercredi 07 Mai 2025 de 14h00 à 17h00.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

### **3.2 Formalités de clôture :**

Les registres d'enquête ont été clos par mes soins dès la clôture de l'enquête le Mercredi 07 Mai 2025 à 17h00.

Les certificats d'affichage ont été fourni par la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX et joints en annexe,

Le certificat de mise à disposition des dossiers au public m'a été aussi fourni et joint en annexe.

### **3.3 Remarques du public:**

#### **Visites pendant les permanences:**

##### **Première permanence du 18 Avril 2025**

*Aucune visite ni intervention sur l'un des registres.*

##### **Seconde permanence du 07 Mai 2025**

*Aucune visite ni intervention sur l'un des registres.*

#### **Observations écrites dans les registres :**

*Aucune mention sur les registres*

#### **Courriers reçus à l'attention du Commissaire Enquêteur :**

*Aucun courrier reçu.*

### **3.4 Synthèse des observations : RAS**

### **3.5 Analyse des observations : RAS**

## **4 BILAN DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **4.1 Climat général et incidents relevés au cours de l'enquête :**

Aucun incident notable ne s'est produit pendant l'enquête

### **4.2 Conditions règlementaires :**

La présente enquête publique qui a pour objet, le projet de :

- désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,
- désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation,

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

- désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion  
du chemin rural à Mercier,  
se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 inclus,  
sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX s'est déroulée  
régulièrement et réglementairement.

Toutes les formalités requises par les arrêtés pour la régularité de la  
présente enquête relevant de la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX et  
du commissaire enquêteur ont été effectuées.

**4.3 Conditions pratiques :**

Deux permanences se sont tenues dans les locaux de la mairie de  
FAVERGES-SEYTHENEX. Les conditions d'accueil du public ont été  
favorables, l'organisation matérielle pour la consultation du dossier et le  
dépôt d'observations par le public a bénéficié du soutien efficace du  
personnel de la mairie.

Fait à DOUSSARD le 12 Mai 2025  
Le commissaire enquêteur



**Jean Claude HANON**

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

## **ANNEXES**

- 5.1 Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique Ch. dit du passage du Four à Frontenex
- 5.2 Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique Chemin Rural des Fourches
- 5.3 Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique Chemin rural à Mercier
- 5.4 Avis d'Enquête Presse,
- 5.5 Avis d'Enquête site internet de la commune de Faverges-Seythenex,
- 5.6 Panneaux d'affichage
- 5.7 Certificats d'affichage,
- 5.8 Certificat de mise à disposition du dossier d'enquête en Mairie
- 5.9 Plan de Situation, Ch. du passage du Four à Frontenex
- 5.10 Plan de Situation, Ch. Des Fourches
- 5.11 Plan de Situation, Ch. rural à Mercier
- 5.12 Note explicative Passage du Four
- 5.13 Note explicative Ch. Des Fourches
- 5.14 Note explicative Ch. Rural à Mercier
- 5.15 Photos des chemins ruraux

## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

### 5.1 Arrêté prescrivant Passage du Four à Frontenex



#### ARRETE MUNICIPAL N°A.2025.G.133

Portant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex et de la désignation d'un commissaire enquêteur

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;
- VU le Code Rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25,
- VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-1 à R.134-30 ;
- VU le Code de l'Environnement son article L 123-4 ;
- VU la demande de Monsieur GOUSSARD Dominique propriétaire d'un tènement traversé par ledit chemin ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n°Del.2025-II-42 du 12 mars 2025 autorisant le Maire à prescrire par un arrêté municipal l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de son aliénation ;
- VU le dossier d'enquête publique ;

#### - ARRETE -

**ARTICLE 1 :** Par délibération en date du 12 mars 2025 le Conseil Municipal de la Commune de Faverges-Seythenex a envisagé la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de son aliénation. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une enquête publique destinée à recueillir les observations du public, conformément à la réglementation prévue par le Code rural et de la pêche maritime, le Code de la voirie routière et le Code des relations entre le public et l'administration.

**ARTICLE 2 :** Le dossier soumis à l'enquête comprend :

- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet d'aliénation
- Un plan de situation
- Un plan de division
- Un état parcellaire
- L'arrêté du Maire

**ARTICLE 3 :** Ladite enquête se déroulera en Mairie de Faverges-Seythenex du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Jean-Claude HANON inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 dans le Département de la Haute-Savoie est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 074-200054138-20250325-A\_2025\_G\_133-AR

S<sup>2</sup>LO

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat d'affichage produit par le Maire.

Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête :

- Sera publié dans deux journaux d'annonces légales : « LE DAUPHINE LIBERE » et « L'ESSOR SAVOYARD » au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête,
- Affiché en Mairie et aux extrémités du chemin concerné par la présente procédure quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**ARTICLE 6 :** Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Faverges-Seythenex pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 08 heures 30 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 00.

Le dossier sera consultable auprès du pôle Foncier et Cadastre aux Services Techniques de la Mairie de Faverges-Seythenex.

**ARTICLE 7 :** Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce projet par écrit sur le registre d'enquête papier en Mairie aux jours et horaires d'ouverture indiqués à l'article 6.

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir leurs observations en Mairie :

- le vendredi 18 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et,
- le mercredi 07 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Ces observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Faverges-Seythenex  
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Enquête Publique déclassement et désaffectation du chemin Passage du  
Four de Frontenex  
98 Rue de la République – Faverges  
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

**ARTICLE 8 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les observations et propositions reçues sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui devra le faire parvenir au Maire, accompagné de son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.  
Une copie du rapport dans lequel le Commissaire Enquêteur énoncera ses conclusions motivées demeurera déposée à la Mairie de Faverges-Seythenex dans l'attente de la délibération du Conseil Municipal se prononçant sur le projet.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le 28/03/2025  
ID : 074-200054138-20250325-A\_2025\_G\_133-AR

**ARTICLE 9 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 10 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et Informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble sis 2, Place de Verdun – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait le 25 mars 2025  
Le Maire de Faverges-Seythenex  
Jacques DALEX



**Destinataires :**

|                                         |   |
|-----------------------------------------|---|
| * Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie | 1 |
| * Dossier d'enquête publique            | 1 |
| * Registre des arrêtés                  | 1 |
| * Affichage                             | 1 |
| * Monsieur le Commissaire Enquêteur     | 1 |
| * Services Techniques                   | 1 |
| * Direction Générale des Services       | 1 |
| * Police Municipale                     | 1 |

Arrêté devenu exécutoire à compter de  
De la publication le : 28 MARS 2025  
Notifié aux Intéressés le : 28 MARS 2025

## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

### 5.2 Arrêté prescrivant Chemin Rural des Fourches



**ARRETE MUNICIPAL N°A.2025.G.134**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le 28/03/2025  
ID : 074-200054138-20250325-A\_2025\_G\_134-AR



**Portant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches et de la désignation d'un commissaire enquêteur**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;  
**VU** le Code Rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25,  
**VU** le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-1 à R.134-30 ;  
**VU** le Code de l'Environnement son article L 123-4 ;  
**VU** la demande de la SCI NFI représentée par Monsieur FLOUR Patrick propriétaire d'un bâtiment implanté sur une parcelle jouxtant ledit chemin ;  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n°Del.2025-II-41 du 12 mars 2025 autorisant le Maire à prescrire par un arrêté municipal l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de son aliénation ;  
**VU** le dossier d'enquête publique ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1 :** Par délibération en date du 12 mars 2025 le Conseil Municipal de la Commune de Faverges-Seythenex a envisagé la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de son aliénation.  
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une enquête publique destinée à recueillir les observations du public, conformément à la réglementation prévue par le Code rural et de la pêche maritime, le Code de la voirie routière et le Code des relations entre le public et l'administration.

**ARTICLE 2 :** Le dossier soumis à l'enquête comprend :

- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet d'aliénation
- Un plan de situation
- Un plan de division
- Un état parcellaire
- L'arrêté du Maire

**ARTICLE 3 :** Ladite enquête se déroulera en Mairie de Faverges-Seythenex du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Jean-Claude HANON inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 dans le Département de la Haute-Savoie est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage au début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat d'affichage produit par le Maire.

Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête :

- Sera publié dans deux journaux d'annonces légales : « LE DAUPHINE LIBERE » et « L'ESSOR SAVOYARD » au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête,
- Affiché en Mairie et aux extrémités du chemin concerné par la présente procédure quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**ARTICLE 6 :** Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Faverges-Seythenex pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 08 heures 30 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 00.

Le dossier sera consultable auprès du pôle Foncier et Cadastre aux Services Techniques de la Mairie de Faverges-Seythenex.

**ARTICLE 7 :** Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce projet par écrit sur le registre d'enquête papier en Mairie aux jours et horaires d'ouverture indiqués à l'article 6.

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir leurs observations en Mairie :

- le vendredi 18 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et,
- le mercredi 07 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Ces observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Faverges-Seythenex  
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Enquête Publique déclassement et désaffectation du chemin rural des  
Fourches  
98 Rue de la République – Faverges  
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

**ARTICLE 8 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les observations et propositions reçues sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui devra le faire parvenir au Maire, accompagné de son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.  
Une copie du rapport dans lequel le Commissaire Enquêteur énoncera ses conclusions motivées demeurera déposée à la Mairie de Faverges-Seythenex dans l'attente de la délibération du Conseil Municipal se prononçant sur le projet.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 074-200054138-20250325-A\_2025\_G\_134-AR

S<sup>2</sup>LO

**ARTICLE 9 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 10 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble sis 2, Place de Verdun - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait le 25 mars 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex

Jacques DALEX



**Destinataires :**

- \* Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie 1
- \* Dossier d'enquête publique 1
- \* Registre des arrêtés 1
- \* Affichage 1
- \* Monsieur le Commissaire Enquêteur 1
- \* Services Techniques 1
- \* Direction Générale des Services 1
- \* Police Municipale 1

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu

De la publication le : 28 MARS 2025

Notifié aux Intéressés le : 28 MARS 2025

## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

### 5.3 Arrêté prescrivant Chemin rural à Mercier



**ARRETE MUNICIPAL N°A.2025.G.135**

**Portant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier et de la désignation d'un commissaire enquêteur**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;  
**VU** le Code Rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25,  
**VU** le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-1 à R.134-30 ;  
**VU** le Code de l'Environnement son article L 123-4 ;  
**VU** la demande de Monsieur RABAUD Pascal et Madame MERILLON Emilia propriétaires d'un tènement traversé par ledit chemin ;  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n°Del.2025-II-43 du 12 mars 2025 autorisant le Maire à prescrire par un arrêté municipal l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion du chemin rural à Mercier en vue de son aliénation ;  
**VU** le dossier d'enquête publique ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1 :** Par délibération en date du 12 mars 2025 le Conseil Municipal de la Commune de Faverges-Seythenex a envisagé la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural à Mercier en vue de son aliénation.  
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une enquête publique destinée à recueillir les observations du public, conformément à la réglementation prévue par le Code rural et de la pêche maritime, le Code de la voirie routière et le Code des relations entre le public et l'administration.

**ARTICLE 2 :** Le dossier soumis à l'enquête comprend :

- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet d'aliénation
- Un plan de situation
- Un plan de division
- Un état parcellaire
- L'arrêté du Maire

**ARTICLE 3 :** Ladite enquête se déroulera en Mairie de Faverges-Seythenex du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Jean-Claude HANON inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 dans le Département de la Haute-Savoie est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le 28/03/2025  
ID : 074-200054138-20250325-A 2025 G 135-AR



## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage au début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat d'affichage produit par le Maire.

Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête :

- Sera publié dans deux journaux d'annonces légales : « LE DAUPHINE LIBERE » et « L'ESSOR SAVOYARD » au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête,
- Affiché en Mairie et aux extrémités du chemin concerné par la présente procédure quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**ARTICLE 6 :** Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Faverges-Seythenex pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 08 heures 30 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 00.

Le dossier sera consultable auprès du pôle Foncier et Cadastre aux Services Techniques de la Mairie de Faverges-Seythenex.

**ARTICLE 7 :** Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce projet par écrit sur le registre d'enquête papier en Mairie aux jours et horaires d'ouverture indiqués à l'article 6.

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir leurs observations en Mairie :

- le vendredi 18 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et,
- le mercredi 07 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Ces observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Faverges-Seythenex  
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Enquête Publique déclassement et désaffectation du chemin rural à Mercier  
98 Rue de la République – Faverges  
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

**ARTICLE 8 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les observations et propositions reçues sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui devra le faire parvenir au Maire, accompagné de son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.  
Une copie du rapport dans lequel le Commissaire Enquêteur énoncera ses conclusions motivées demeurera déposée à la Mairie de Faverges-Seythenex dans l'attente de la délibération du Conseil Municipal se prononçant sur le projet.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le 28/03/2025  
ID : 074-200054138-20250325-A\_2025\_G\_135-AR

**ARTICLE 9 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

**ARTICLE 10 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble sis 2, Place de Verdun – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait le 25 mars 2025  
Le Maire de Faverges-Seythenex  
Jacques DALEX



**Destinataires :**

|                                         |   |
|-----------------------------------------|---|
| * Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie | 1 |
| * Dossier d'enquête publique            | 1 |
| * Registre des arrêtés                  | 1 |
| * Affichage                             | 1 |
| * Monsieur le Commissaire Enquêteur     | 1 |
| * Services Techniques                   | 1 |
| * Direction Générale des Services       | 1 |
| * Police Municipale                     | 1 |

Arrêté devenu exécutoire compte tenu  
De la publication le : 28 MARS 2025  
Notifié aux intéressés le : 28 MARS 2025



# Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

Essor Savoyard 03 Avril 2025

5012 0 1447 810380019

**l'Essor** LEGALES Savoyard

En application de l'article 15 de la loi n° 2024-1042 (NOR : MICE2426148A) modifiant l'article 19 de la loi n° 2021-1106 relative à la facilitation et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non formalisées) est fixé à 0,187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut être l'objet d'aucune remise.

**ANNONCES ADMINISTRATIVES**

**ENQUÊTES PUBLIQUES**

**Faverges Seythenex**  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

**Ouverture d'enquêtes publiques  
Déclassements et désaffectations de portions  
de chemins ruraux**

Par arrêtés municipaux du 25 mars 2025, Monsieur le Maire de la Commune de Faverges-Seythenex (74210), a ordonné l'ouverture d'enquêtes publiques sur les projets de déclassements et désaffectations de portions de chemins ruraux : du Passage du Four de Frontenex (n°2025-G-133), chemins ruraux des Fourches (n°2025-G-134) et chemin rural de Mincier (n°2025-G-135).

Monsieur HANON Jean-Claude, géomètre-expert DPLG en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les enquêtes se dérouleront à la Mairie de Faverges-Seythenex du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025, aux jours et heures habituelles d'ouverture, à savoir les samedis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, pour une durée de vingt (20) jours.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie de Faverges-Seythenex le vendredi 18 avril 2025 de 09h00 à 12h00 et le mercredi 07 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

Le Maire Jacques DALEX

**VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS**

**CRÉATIONS/CONSTITUTIONS**

**NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT**

**Avis de constitution**

SARL PRO DISTRI SERVICES : capital 8000€ - 5 Route de Macamad 74650 Chavanod RCS Annecy 78830984 L'AG du 31/03/2025 a constaté les démissions - au : 01/03/2025 des copropriétaires VEYEAU Mélanie et LUCAS

**ANNONCES**

**VIE JURIDIQUE CIVILE**

**SUCCESSIONS ET SUCCESSIONS VACANTES**

**Notaire**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Solange testament olographe en date du 6 novembre 2015, Madame Laurence Michelle Françoise DEPIERRE en son vivant sans profession, demeurant à SAINT-GERGUES (74140) 437, rue de la République, a légué son legs universel à son fils, Monsieur Dominique MAZ, Notaire, demeurant à SAINT-GERGUES (74140) 437, rue de la République.

Conséquence à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MAZ, Notaire, de la SAS « IPSO FACTO NOTAIRES » filiale d'Offices Notariaux en Haute-Savoie, le 28 mars 2025, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exécution de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, Maître Dominique MAZ, notaire à DOUVAINE (74140), 88 rue du centre, téléphone CRPCEN : 74045, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de THONON-LES-BAINS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession pour test.

Me Dominique MAZ

**VIE JURIDIQUE CIVILE**

**DIVERS**

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Essor Savoyard du 20/03/2025 concernant SARL L'ATELIER. Il s'agit des : Transfert du siège social à ANNECY (74000) 3 Avenue des Vieux Moulins, Seynod, au lieu de Transfert du siège social à ANNECY (74000) 3 Avenue des Vieux Moulins, Seynod.

**VOTRE JOURNAL**  
version

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

**5.5 Avis d'enquête – Site commune de FAVERGES-SEYTHENEX**

**Enquêtes publiques : déclassements et  
désaffectations de portions de chemins ruraux**

Ouverture des enquêtes publiques sur les projets déclassements et désaffectations de portions de chemin rural dit Passage du Four de Frontenex (n°2025.G.133), chemin rural des Fourches (n°2025.G.134) et chemin rural à Mercier (n°2025.G.135).

Monsieur Hanon, géomètre expert DPLG en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les enquêtes se dérouleront à la Mairie de Faverges-Seythenex **du vendredi 18 avril au mercredi 7 mai 2025**, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Faverges-Seythenex **le vendredi 18 avril de 9h à 12h et le mercredi 7 mai de 14h à 17h.**

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
 déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
 la commune de FAVERGES SEYTHENEX

## 5.6 Panneaux d'affichage



Affichages sur Frontenex



Panneau vers l'arrêt de bus car scolaire – Route de Tamié



Panneau vers le four de Frontenex – Passage du Four de Frontenex.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

**Affichage Chemin rural des Fourches**



Avis d'enquête affiché côté Route d'Annecy

**Affichages sur Mercier**



Avis d'enquête affiché après la piste cyclable et vers le secteur concerné



Panneau d'affichage au bassin du hameau de Mercier

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

**5.7 Certificats d'affichage**



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné Monsieur Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, certifie que :

- l'arrêté municipal n°2025.G.133 du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural dit Passage du Four à Frontenex,
- l'avis d'enquête publique qui se déroulera du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus,

ont été portés à la connaissance du public par affichage :

- en Mairie de Faverges-Seythenex
- sur le panneau lumineux Rue de la République
- sur le site internet de la Mairie
- à l'extrémité du chemin concerné
- sur le panneau d'affichage du hameau de Frontenex

et le resteront jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Faverges-Seythenex, le 07 mai 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex  
Jacques DALEX



Mairie de Faverges-Seythenex

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné Monsieur Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, certifie que :

- l'arrêté municipal n°2025.G.134 du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural des Fourches,
- l'avis d'enquête publique qui se déroulera du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus,

ont été portés à la connaissance du public par affichage :

- en Mairie de Faverges-Seythenex
- sur le panneau lumineux Rue de la République
- sur le site internet de la Mairie
- à l'extrémité du chemin concerné

et le resteront jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Faverges-Seythenex, le 07 mai 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex  
Jacques DALEX

Commune



Mairie de Faverges-Seythenex  
98 rue de la République - BP 62 - 74210 FAVERGES-SEYTHENEX  
Tél. 04 50 32 57 57 - Fax 04 50 32 57 58 - [mairie@faverges.fr](mailto:mairie@faverges.fr)  
Ville de Faverges-Seythenex  
[www.faverges-seythenex.fr](http://www.faverges-seythenex.fr)

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**



**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné Monsieur Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, certifie que :

- l'arrêté municipal n°2025.G.135 du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural à Mercier,
- l'avis d'enquête publique qui se déroulera du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus,

ont été portés à la connaissance du public par affichage :

- en Mairie de Faverges-Seythenex
- sur le panneau lumineux Rue de la République
- sur le site internet de la Mairie
- à l'entrée du secteur concerné
- sur le panneau d'affichage du hameau de Mercier

et le resteront jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Faverges-Seythenex, le 07 mai 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex,  
Jacques DALEX



Mairie de Faverges Seythenex  
98 rue de la République - BP 62 - 74210 FAVERGES-SEYTHENEX  
Tél. 04 50 32 57 57 - Fax 04 50 32 57 58 - mairie@faverges.fr  
Ville de Faverges-Seythenex  
www.faverges-seythenex.fr

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

**5.8 Certificat de mise à disposition du dossier d'enquête publique**



**CERTIFICAT DE MISE A DISPOSITION  
DE DOSSIERS D'ENQUETES PUBLIQUES**

Je soussigné, Monsieur Jacques DALEX, Maire de la COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX,

Certifie que les dossiers d'enquêtes publiques prescrites par :

- Arrêté Municipal n°2025.G.133 en date du 25 mars 2025, relatif à la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural dit Passage du Four à Frontenex,
- Arrêté Municipal n°2025.G.134 en date du 25 mars 2025, relatif à la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural des Fourches,
- Arrêté Municipal n°2025.G.135 en date du 25 mars 2025, relatif à la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural à Mercier,

Ont été mis à la disposition du public en Mairie, à compter du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus (date de clôture des enquêtes), conformément aux arrêtés municipaux susvisés.

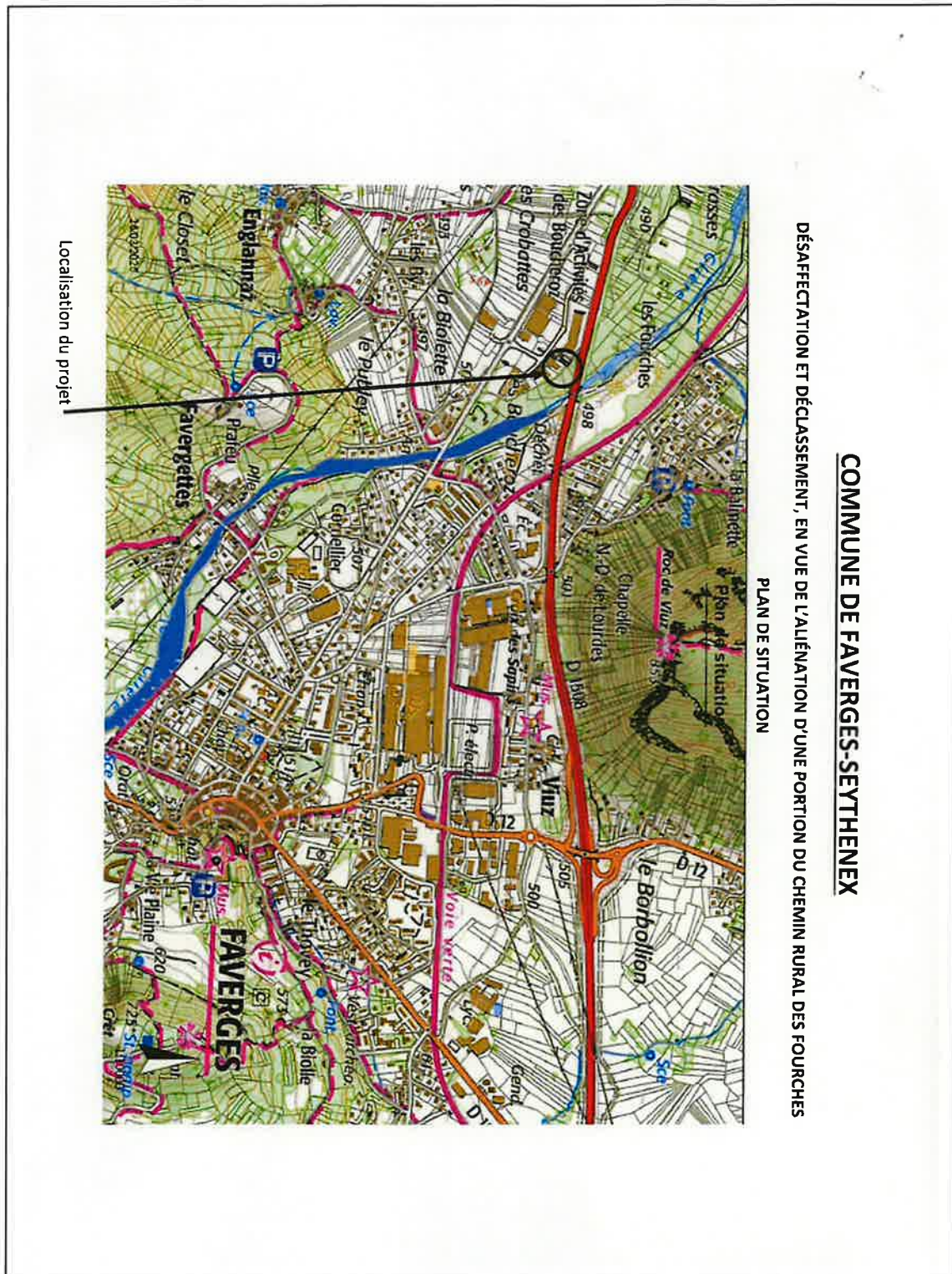
Fait à Faverges-Seythenex, le 07 mai 2025

LE MAIRE DE FAVERGES-SEYTHENEX,  
Jacques DALEX



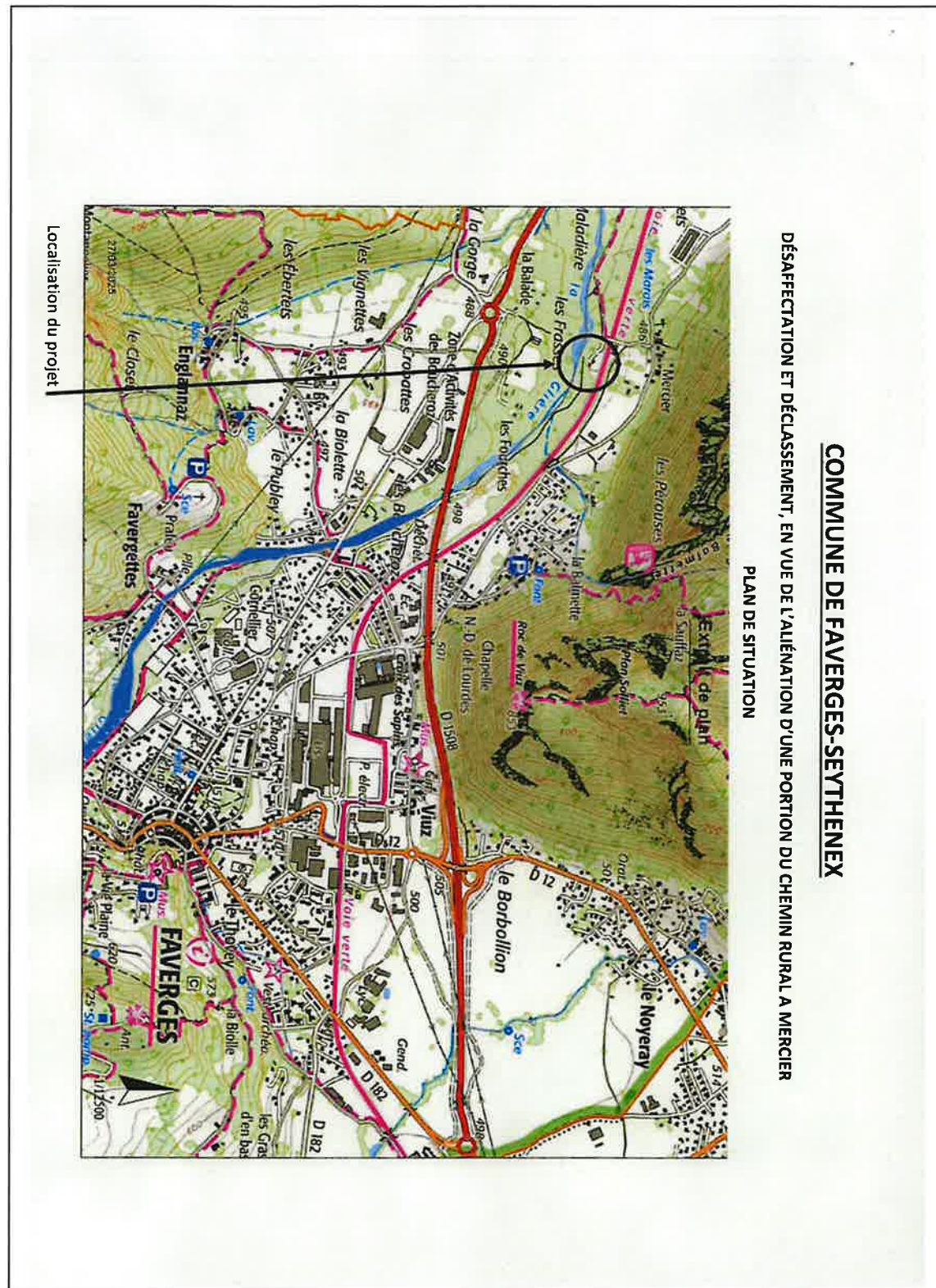
Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX

5.10 Plan de situation : Chemin des Fourches



**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

**5.11 Plan de situation : « A Mercier »**



**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

## **5.12 Note explicative : Passage du Four**



### **COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX**

#### **DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT, EN VUE DE L'ALIÉNATION D'UNE PORTION DU CHEMIN PASSAGE DU FOUR DE FRONTENEX**

##### **NOTICE EXPLICATIVE PRÉSENTANT LE PROJET**

Le Conseil Municipal a sollicité par voie de délibération en date du 12 mars 2025 la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs, a pris un arrêté fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique.

La présente notice explicative décrit le projet d'aliénation et le déroulement de la procédure de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex.

##### **I) Objet de la présente enquête publique**

La présente enquête publique porte sur la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex, non cadastrée de 27 m<sup>2</sup> environ selon le plan ci-dessous.

L'objectif de ce déclassement est de venir répondre à la demande du propriétaire riverain qui souhaite disposer de l'entièreté de sa propriété qui est actuellement traversée par ledit chemin plus utilisé à ce jour et ce depuis plusieurs années.

Sachant qu'il existe un autre accès enherbé à proximité qui permet l'accès aux terrains limitrophes, la Commune cédera donc au propriétaire riverain la portion détachée en vue de clôturer sa propriété.

## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

### III) Déroulement de la procédure

Le premier alinéa de l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime dispose que « lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le Conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête ».

L'enquête publique est organisée dans les conditions prévues aux articles R. 161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Un arrêté du Maire désigne un Commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affiches aux différentes entrées des chemins d'accès sur le secteur et en Mairie.

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à quinze jours. Elle se tient à la Mairie, aux heures d'ouverture à savoir de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet.

À l'issue de l'enquête, le registre est clos et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois établi et transmet au Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

### IV) Formalités après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera sur l'aliénation de la portion du chemin Passage du Four de Frontenex.

Le statut de la portion détachée du chemin consécutif à l'approbation du Conseil Municipal est officialisé par la mise à jour de la documentation cadastrale. Le chemin fera l'objet de documents modificatifs du parcellaires cadastrales (DMPC).

Après délibération du Conseil Municipal le propriétaire riverain pourra acquérir la portion du chemin détachée et traversant sa propriété.

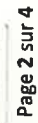
### V) Conclusion

Cette opération de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de 27 m<sup>2</sup> du chemin Passage du Four de Frontenex, tel que proposé et décrit dans le présent dossier ne pénalisera pas les usagers et les habitants riverains.

Cette procédure, objet de la présente enquête, n'entraînera pas de frais pour la Commune, aucun aménagement particulier n'étant à prévoir.

Quant aux frais de géomètre et d'enquête publique, ceux-ci seront pris en charge par le propriétaire demandeur.

Page 4 sur 4



**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

## **5.13 Note explicative : Chemin des Fourches**



### **COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX**

#### **DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT, EN VUE DE L'ALIÉNATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DES FOURCHES**

#### **NOTICE EXPLICATIVE PRÉSENTANT LE PROJET**

Le Conseil Municipal a sollicité par voie de délibération en date du 12 mars 2025 la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs, a pris un arrêté fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique.

La présente notice explicative décrit le projet d'aliénation et le déroulement de la procédure de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches.

#### **I) Objet de la présente enquête publique**

La présente enquête publique porte sur la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches, non cadastrée de 75 m<sup>2</sup> selon le plan ci-dessous.

L'objectif de ce déclassement est de venir répondre à la demande du propriétaire riverain qui souhaite acquérir cette portion de chemin plus utilisé à ce jour suite à la création de la rocade RD 1508à en extrémité, et ce depuis plusieurs années et qui aboutit sur une parcelle privée.

## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

### III) Déroulement de la procédure

Le premier alinéa de l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime dispose que *« lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le Conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête »*.

L'enquête publique est organisée dans les conditions prévues aux articles R. 161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Un arrêté du Maire désigne un Commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affiche à l'entrée du chemin d'accès sur le secteur et en Mairie.

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à quinze jours. Elle se tient à la Mairie, aux heures d'ouverture à savoir de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet.

À l'issue de l'enquête, le registre est clos et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois établi et transmet au Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

### IV) Formalités après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera sur l'aliénation de la portion du chemin rural des Fourches.

Le statut de la portion détachée du chemin consécutif à l'approbation du Conseil Municipal est officialisé par la mise à jour de la documentation cadastrale. Le chemin fera l'objet de documents modificatifs du parcellaires cadastrales (DMPC).

Après délibération du Conseil Municipal le propriétaire riverain pourra acquérir la portion du chemin détachée et attenante à sa propriété.

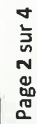
### V) Conclusion

Cette opération de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de 75 m<sup>2</sup> du chemin rural des Fourches, tel que proposé et décrit dans le présent dossier ne pénalisera pas le propriétaire riverain situé en amont qui dispose d'un accès direct depuis son tènement.

Cette procédure, objet de la présente enquête, n'entraînera pas de frais pour la Commune, aucun aménagement particulier n'étant à prévoir.

Quant aux frais de géomètre et d'enquête publique, ceux-ci seront pris en charge par le propriétaire demandeur.

## II) Plan de division et vues aériennes



**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

**5.14 Note explicative : « à Mercier »**



**COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX**

**DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT, EN VUE DE L'ALIÉNATION D'UNE PORTION  
DU CHEMIN RURAL A MERCIER**

**NOTICE EXPLICATIVE PRÉSENTANT LE PROJET**

Le Conseil Municipal a sollicité par voie de délibération en date du 12 mars 2025 la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion d'un chemin rural à Mercier.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs, a pris un arrêté fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique.

La présente notice explicative décrit le projet d'aliénation et le déroulement de la procédure de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion d'un chemin rural à Mercier.

**I) Objet de la présente enquête publique**

La présente enquête publique porte sur la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion d'un chemin rural à Mercier, non cadastrée de 182 m<sup>2</sup> environ selon le plan ci-dessous.

L'objectif de ce déclassement est de venir répondre à la demande des propriétaires riverains qui souhaitent disposer de l'entièreté de leur propriété qui est actuellement traversée par ledit chemin plus utilisé à ce jour et ce depuis plusieurs années et entretenu par eux.

Sachant qu'il existe un autre accès enherbé à proximité qui permet l'accès aux terrains limitrophes, la Commune cédera donc aux propriétaires riverains la portion détachée en vue de régulariser cet état de fait.

## Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

### III) Déroulement de la procédure

Le premier alinéa de l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime dispose que « lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le Conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête ».

L'enquête publique est organisée dans les conditions prévues aux articles R. 161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Un arrêté du Maire désigne un Commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affiches aux différentes entrées des chemins d'accès sur le secteur et en Mairie.

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à quinze jours. Elle se tient à la Mairie, aux heures d'ouverture à savoir de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet.

À l'issue de l'enquête, le registre est clos et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois établit et transmet au Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

### IV) Formalités après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera sur l'aliénation de la portion du chemin rural de Mercier.

Le statut de la portion détachée du chemin consécutif à l'approbation du Conseil Municipal est officialisé par la mise à jour de la documentation cadastrale. Le chemin fera l'objet de documents modificatifs du parcellaires cadastrales (DMPC).

Après délibération du Conseil Municipal le propriétaire riverain pourra acquérir la portion du chemin détachée et traversant sa propriété.

### V) Conclusion

Cette opération de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de 182 m<sup>2</sup> du chemin rural de Mercier, tel que proposé et décrit dans le présent dossier ne pénalisera pas les usagers et les propriétaires limitrophes.

Cette procédure, objet de la présente enquête, n'entraînera pas de frais pour la Commune, aucun aménagement particulier n'étant à prévoir.

Quant aux frais de géomètre et d'enquête publique, ceux-ci seront pris en charge par le propriétaire demandeur.

Page 4 sur 4

=====



**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

**5.15 Photos des lieux**

**- Passage du Four**



**- Chemin des Fourches**



**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de  
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de  
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

---

**- Chemin à Mercier**



Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

# ENQUETE PUBLIQUE

Du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025

CONCERNANT LE PROJET DE DECLASSEMENT EN VUE  
D'ALIENATION DE PLUSIEURS CHEMINS RURAUX SUR LA  
COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

*DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE*



***RAPPORT SECONDE PARTIE : CONCLUSIONS ET  
AVIS MOTIVES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR***

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement  
en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de  
FAVERGES SEYTHENEX**

---

|                                                                  |            |
|------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>REFERENCES</b>                                                | <b>p 3</b> |
| <b>1. OBJET DE L'ENQUÊTE</b>                                     | <b>p 3</b> |
| <b>2. EXPOSE DES MOTIFS ET CONCLUSIONS</b><br>Exposé des Motifs, | <b>p 5</b> |
| <b>3. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</b>                   | <b>p 6</b> |

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de désaffectation et de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

## **REFERENCES**

**Je soussigné Jean Claude HANON, commissaire enquêteur, désigné par décision de Monsieur le Maire de FAVERGES- SEYTHENEX en date du 25 Mars 2025,**

**VU, les arrêtés du 25 Mars 2025 de Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX décidant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de :**

- désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex,
- désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches,
- désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,

**Se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 , inclus,**

**VU, les avis au public par voie de presse, informatique et l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire de la commune de FAVERGES-SEYTHENEX, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique,**

**VU, toutes les pièces des dossiers regroupant les informations soumises au public sur les sujets précités,**

**VU, l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX,**

 ***Dépose mes conclusions motivées :***

## **1- OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**La présente enquête publique a pour objet :**

- le projet de désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

- - la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation,
- - la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,

Se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 inclus, sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX

**Cette opération est régie par :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

Le Code Rural et de la Pêche, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

La délibération du Conseil Municipal du 12 Mars 2025, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une portion de chemin rural du Passage du Four, d'une portion du chemin rural des Fourches, d'une portion de chemin rural à Mercier, sur la commune.

Le 25 Mars 2025, Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, prenait les ARRETES : A.2025G.133- A.2025.G.134 - A.2025 G.135 prescrivant cette ENQUETE PUBLIQUE en définissant la modalité .

Par ces mêmes ARRETES, en son article 4, monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX m'a désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie de sa commune.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de réaménagement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

## **2- EXPOSE DES MOTIFS ET CONCLUSIONS**

### **Exposé des motifs:**

#### **❖ Sur la procédure et le déroulement de l'enquête publique :**

- Considérant, avant l'ouverture de l'enquête, les affichages et les mesures d'information effectuées auprès du public ;
- Considérant les conditions de tenue des permanences au cours desquelles le public pouvait venir déposer dans le calme en fournissant, pour la plupart, une argumentation claire et étayée ; que toutes les observations du public ont été complètement recueillies ; que l'enquête s'est déroulée sans aucun incident ;
- Considérant le rapport d'enquête faisant l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête,
- Considérant qu'aucune remarque du public n'a été portée par écrit dans les trois registres d'enquête.

**J'estime que l'enquête s'est déroulée réglementairement et qu'elle a été conduite en toute indépendance ; que la procédure du** projet de :

- La désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,
- La désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation.
- La désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,

#### **❖ Sur la composition et la teneur du dossier:**

- Considérant la liste de l'ensemble des pièces figurant dans les dossiers d'enquête correspondant à celle décrite dans le décret 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête et énumérées au paragraphe 2.3 du rapport d'enquête, leur indexation, leur hiérarchisation, leur lisibilité ;
- Considérant que le dossier a été conservé complet du début à la fin de l'enquête.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

➤ **J'estime que les conditions réglementaires de présentation des dossiers à l'enquête publique ont été remplies.**

❖ **Sur le fond des dossiers:**

J'estime que ces procédures vont pouvoir régulariser des situations non préjudiciables pour l'avenir.

### **3. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**TOUTES CES MOTIVATIONS ETANT EXPOSEES, LE COMMISSAIRE ENQUETEUR ESTIME :**

- **QU'IL Y A LIEU D'EMETTRE : UN AVIS FAVORABLE sur le projet de :**
- ***La désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,***
  - ***La désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation.***
  - ***La désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,***

**Fait à DOUSSARD le 12 Mai 2025**

**Le commissaire enquêteur**



**Jean Claude HANON**

# ENQUETE PUBLIQUE

Du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025

CONCERNANT LE PROJET DE DECLASSEMENT EN  
VUE D'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX SUR LA  
COMMUNE DE FAVERGES SEYTHENEX

*DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE*



## PROCES VERBAL DE CLÔTURE

## **SOMMAIRE – RAPPEL**

### **1 Le Commissaire Enquêteur**

### **2 Préparation de l'Enquête**

- 2.1 Réunion avec les responsables du projet
- 2.2 Publicité, Information du Public
- 2.3 Etude du Dossier
- 2.4 Visa et cotation des pièces du dossier d'enquête
- 2.5 Vérification de l'Affichage
- 2.6 Visite des lieux

### **3 Déroulement de l'Enquête**

- 3.1 Mise à disposition
- 3.2 Permanences

### **4 Clôture de l'Enquête Publique**

## 1. Le Commissaire Enquêteur

Je soussigné **Jean Claude HANON**, commissaire enquêteur, désigné par décision de Monsieur le Maire de FAVERGES SEYTHENEX en date du 25 Mars 2025.

**VU**, l'arrêté du 25 Mars 2025 de Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, décidant l'ouverture d'une enquête publique sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX.

**VU**, toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité,

**VU**, l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX,

***Après ses 2 permanences, rédige le présent procès-verbal de clôture.***

### 1.2 OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique a pour objet :

- la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,
- la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,
- la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation,

Se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 inclus, sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX

### 1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Cette opération est régie par :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

Le Code Rural et de la Pêche, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

La délibération du Conseil Municipal du 12 Mars 2025, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une portion de chemin rural du Passage du Four, d'une portion du chemin rural des Fourches, d'une portion de chemin rural à Mercier, sur la commune.

Le 25 Mars 2025, Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, prenait les ARRETES : A.2025G.133- A.2025.G.134 - A.2025G.135 prescrivant cette ENQUETE PUBLIQUE en définissant la modalité

Par ces mêmes ARRETES, en son article 4, monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX m'a désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie de sa commune.

## **2. PREPARATION DE L'ENQUETE**

### **2.1 Réunion avec le responsable du projet :**

Des contacts téléphoniques avec la responsable du projet m'ont permis d'obtenir les informations nécessaires et d'organiser le déroulement de l'enquête

Une réunion en Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX a eu lieu le Jeudi 17 Avril 2025, en présence de Madame BIONAZ Martine

A cette occasion, Madame BIONAZ m'a présenté les projets de déclassement, des dossiers précités en objet.

### **2.2 Publicité, information du public :**

L'avis d'enquête a été apposé sur le panneau extérieur de la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX et sur les différents sites concernés, et sur le site internet de la Commune.

Les avis ont également été insérés dans les annonces légales des journaux suivants :

- « Eссор Savoyard » en date du 03 Avril 2025
- "Le Dauphiné Libéré "en date du 31 Mars 2025

### **2.3. Etude du dossier:**

Les pièces constituant chacun des dossiers soumis à l'enquête sont les suivantes :

- Un registre coté et paraphé, destiné à recevoir les observations du public
- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet,
- Plan de situation
- Plan de division
- Un état parcellaire,
- L'arrêté municipal

### **2.4. Visa et cotation du dossier d'enquête:**

J'ai effectué le 18 Avril 2025 à la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX le paraphe de chacune des pièces des dossiers mis à l'enquête et des registres d'enquête.

### **2.5 Vérification des affichages:**

J'ai effectué le 18 Avril 2025 le contrôle des lieux d'affichage légal de la commune pour m'assurer de la présence de l'avis d'enquête publique et j'ai pu vérifier la disponibilité sur le site Internet de la mairie que l'information relative à l'enquête était disponible.

### **2.6. Visite des lieux:**

Accompagné de Madame BIONAZ, j'ai effectué le 17 Avril 2025 une visite des sites concernés par cette enquête.

## **3.DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

Mise à disposition, du 18 Avril 2025 au 07 Mai 2025, en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX aux jours et dates d'ouverture, des dossiers d'enquête, et des registres d'enquête, ouverts cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Permanences assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX, les jours suivants :

- \* Vendredi 18 Avril 2025, de 9h00 à 12h00,
- \* Mercredi 07 Mai 2025, de 14h00 à 17h00

#### 4. FORMALITES DE CLOTURE

- Les registres d'enquête ont été clos par mes soins dès la clôture de l'enquête le Mercredi 07 Mai 2025, à 17h00.

- Les certificats d'affichage ont été fournis par la mairie, le certificat de mise à disposition des dossiers au public ainsi que les photos des affichages sur les différents sites.

***J'ai donc déclaré CLOSE l'Enquête Publique pour le Projet de désaffectation et de déclassement en vue d'aliénation de chemins ruraux sur la commune de FAVERGES SEYTHENEX***

Fait à Doussard le 07 Mai 2025  
Le Commissaire Enquêteur  
Jean Claude HANON

